



Initiative populaire
Pour des soins infirmiers forts

Messages utilisés pour le lobbying à partir de janvier 2019

Les logos sont utilisés de la même manière que lors de la première phase:



Volksinitiative für
eine starke Pflege



Initiative populaire
Pour des soins infirmiers forts



Iniziativa popolare
Per cure infermieristiche forti

<p>Message principal</p> <p>Pour des soins infirmiers forts, aujourd'hui et demain</p>	<p>Les messages qui soutiennent le message principal:</p> <ul style="list-style-type: none">• L'initiative sur les soins infirmiers garantit que suffisamment d'infirmières et infirmiers sont formés.• L'initiative sur les soins infirmiers garantit la qualité des soins• L'initiative sur les soins infirmiers permet de garder plus longtemps le personnel dans la profession
<p>Message</p> <p>L'initiative sur les soins infirmiers garantit que suffisamment d'infirmières et infirmiers sont formés.</p>	<p>Revendications</p> <p>Promouvoir la formation de base et continue</p> <ul style="list-style-type: none">• Soutenir au niveau étatique la formation de base et continue• Augmenter le salaire durant la formation (HES/ES)• Définir et promouvoir la formation continue <p>Créer une protection pour la désignation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none">• Les soignants sont engagés selon leurs compétences professionnelles



Schweizer Berufsverband der Pflegefachfrauen und Pflegefachmänner SBK

Postfach, 3001 Bern, Tel. 031 388 36 36

info@sbk-asi.ch – www.sbk-asi.ch – www.pflegeinitiative.ch

Spendenkonto: PC 31-460246-9 – IBAN CH22 0900 0000 3146 0246 9



<p>L'initiative sur les soins infirmiers garantit la qualité des soins et la sécurité du patient</p>	<p>Garantir la qualité et la sécurité du patient</p> <ul style="list-style-type: none">• Nombre maximum de patients soignés par une infirmière <p>Indemniser les prestations infirmières de manière appropriée</p> <ul style="list-style-type: none">• Le financement des prestations de soins correspond aux dépenses effectives réalisées pour les soins
<p>L'initiative sur les soins infirmiers permet de garder plus longtemps le personnel dans la profession</p>	<p>Reconnaître le domaine de responsabilité propre de l'infirmière</p> <ul style="list-style-type: none">• Déterminer les prestations avec et sans ordre médical (la même évaluation de soins requis selon OPAS, art. 8, et le même contrôle que maintenant) <p>Améliorer les conditions de travail</p> <ul style="list-style-type: none">• Une meilleure compatibilité du travail avec la famille• Une planification fiables des horaires et des services• Application de la loi sur le travail• Les conditions de travail sont réglées dans la CCT ou correspondent au standard de la CCT

Berne, le 31 janvier 2019 reu

